

INCLUS CAHIER ARTISANAT

l'agri...

**ANNÉE 2017
JEUDI 2 MARS
N° 3557**

LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE



Vers la fin du ministère de l'Agriculture ?

EN BREF

Terané, La Payse, Arterris : ça bouge !



C'est une rumeur qui suscite d'ores et déjà quelques interrogations dans le Conflent, chez les producteurs comme chez les salariés de La Payse. La coopérative située à l'entrée de Prades pourrait, en effet, ne plus être utilisée pour le conditionnement des fruits et légumes. Une hypothèse à l'étude comme l'explique Christian Soler, président de Terané, groupe auquel appartient La Payse : "Rien n'est encore décidé, mais le conditionnement des productions fruitières et maraichères pourrait s'effectuer, toujours dans le département, sur un autre site. En revanche les apports et le magasin de vente directe seraient maintenus sur Prades." Autre sujet évoqué, le rapprochement entre Terané et le géant occitan de l'agro distribution, Arterris qui, comme nous l'indiquons dans notre édition du 26 janvier entend dépasser le milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2017. Un projet qui, toujours selon Christian Soler, porterait uniquement sur une synergie commerciale entre ces deux entreprises dans la filière légumes principalement. À suivre.

J-Paul Pelras

Décarbonnage

Lors de la session Chambre d'agriculture, Philippe Assens, agronome et docteur en sciences économiques, fonctionnaire territorial au Conseil départemental, adjoint au maire de la commune de Nohèdes investi dans plusieurs associations de protection de la nature est intervenu pour inciter les jeunes agriculteurs et les responsables agricoles à mettre en avant l'image d'une "agriculture catalane décarbonnée, en lien avec le contexte du changement climatique et la préparation de la COP23 à Bonn, en Allemagne, l'année prochaine."

Celui qui est également candidat aux élections législatives pour la liste "La France insoumise" sur la 3^e circonscription des P.-O. considère qu'il s'agit là d'un atout fort et encore trop méconnu de l'agriculture du Roussillon. Dans un communiqué il déclare : "Cette orientation mériterait d'être affichée dans le Programme agricole départemental comme un des grands enjeux pour les années à venir. J'invite à rejoindre la dynamique territoriale portée par la Région via invest LR, la communauté urbaine via son Agence de développement économique et le Département. Un véritable « écosystème » sur l'économie décarbonnée est en effet en train d'émerger, porté par les beaux succès d'Ecocup (gobelets recyclables) ou de Techsol (énergie solaire) par exemple, dans lequel l'agriculture locale mériterait toute sa place de partenaire."

J-PP

Chambre d'agriculture : "Place aux jeunes"

S'il fut bien sûr question de chiffres en première partie de cette session d'hiver (voir encadré), les responsables de l'établissement consulaire avaient décidé d'innover en conviant 5 jeunes agriculteurs à la tribune.

LESQUELS se sont exprimés sur leur quotidien et sur leurs visions à court et moyen terme concernant un secteur qu'ils ont rejoint, de toute évidence, plus par passion que par défaut. Joël Ormeno, maraicher et arboriculteur à Palau del Vidre; Galdric Sola, éleveur à Sahorre et à Eus; David Massot, arboriculteur à Thuir; Benoit Bousquet et Mathieu Mauran, viticulteurs respectivement à Estagel et à Thuir; ont évoqué les contraintes et les atouts d'un métier sans jamais faire référence à cette crise qui impacte à des degrés divers la quasi-totalité des filières. Un signe d'espoir et de dynamisme qui n'a échappé ni au préfet, ni aux représentants des collectivités territoriales.

Avec, au chapitre des demandes formulées aux responsables professionnels, la mise en place urgente de l'irrigation, notamment pour le vignoble roussillonnais, mais également la levée de certaines contraintes imposées, entre autres, par la Loi sur l'eau comme le fit remarquer Galdric Sola : "En élevage nous rencontrons des difficultés pour mobiliser du foncier. Et nous sommes inquiets car la mise en place des débits réservés sur les cours d'eau pourrait nuire au maintien et au développement de notre activité". Des jeunes qui ont également évoqué la solidarité encouragée par le syndicalisme et la diversification qui permet aux entreprises d'amortir les difficultés en cas de méventes ou d'intempéries.

Zones vulnérables : "Un classement politique"

Une session Chambre où les aînés sont revenus sur les dossiers d'actualité avec Claude Jorda qui eut des mots très durs envers la DREAL (Direction régionale environnement aménagement logement) : "Concernant la directive nitrate, je veux dénoncer le travail bâclé et entaché de grossières erreurs effectué par des fonctionnaires de la DREAL. Ils ont retenu 30 communes en disant c'est mieux que 100. Mais c'est toujours trop, car les agriculteurs sont injustement montrés du doigt. Je considère qu'il s'agit d'un classement politique et non d'un classement technique". Une charge qui devait trouver son écho en fin de séance



avec l'intervention du préfet Philippe Vignes : "J'avais proposé 14 communes. La décision porte sur 30. Et, c'est vrai, c'est mieux que 100. Il faut à présent appliquer cet arbitrage en agissant intelligemment avec les bonnes modalités de travail. Parce que, je le dis et je le répète, concernant les zones vulnérables, l'agriculture n'est pas la seule en cause". Autre intervention, celle de José Puig en charge de la commission agricole au Conseil Départemental, qui encouragea les jeunes à s'affirmer, notamment au sein de la coopération : "N'ayez pas peur de virer les moyens et les nuls".

Projet agricole : en attendant le cofinancement des collectivités

Le maire de Clair, également vigneron, qui réitéra le soutien de l'assemblée départementale au monde agricole tout en lançant, Loi NOTRe oblige, à Judith Carmona, conseillère régionale : "Je souhaite que la Région apporte autant que nous". Judith Carmona qui évoqua la position de Carole Delga concernant le déclassement des zones défavorisées : "Ce déclassement qui concerne 16 communes dans les P.-O., 80 dans l'Aude et 683 sur l'ensemble

de notre région, n'est pas accepté par la présidente qui l'a fait savoir dans un communiqué". Concernant le transfert des soutiens publics, celle qui est également éleveuse à Mosset a indiqué clairement : "La Région ne pourra pas se substituer aux départements qui attribuent, rappelons-le, 12 millions d'euros à l'agriculture".

Une session qui permet aux décideurs de dresser un nouvel état des lieux avec, en toile de fond, le Projet agricole départemental pour lequel, comme le faisait remarquer Michel Guallar, président de l'établissement consulaire : "Nous attendons désormais que l'État, le Département et la Région se positionnent sur le cofinancement des actions définies". Précisons enfin que le Crédit Agricole est également intervenu pour réaffirmer son soutien aux filières, avec une activité crédit qui représente 850 millions d'euros, soit 6 % du chiffre de la Caisse Sud Méditerranée. Et, comme l'indiquait Bernard Avarquez, un contexte qui demeure tendu dans ce secteur d'activité : "Pour l'agriculture des P.-O., le niveau de risque est le double par rapport à la moyenne nationale."

Jean-Paul Pelras

L'agriculture des P.-O. en 2016

LA surface agricole utile (SAU) des exploitations dans les P.-O. est de 75 100 ha soit 2,4 % de la SAU Occitanie pour 3 593 exploitations (5 % des exploitations de l'Occitanie) L'agriculture des P.-O. emploie 3 040 CDI et 19 405 CDD pour 138,8 M € de salaires versés. Concernant les aides publiques, l'agriculture des P.-O. a perçu 17 452 265 M € en 2016 sur le premier pilier avec 835 bénéficiaires et 11 460 201 M € sur le second pilier avec 832 bénéficiaires, soit un total de 30 804 166 M €. Le chiffre d'affaires de l'agriculture dans les P.-O. est es-

timé à 370 M € avec 149,67 M € pour la viticulture qui compte 2 350 vigneron et 23 200 ha en production, sachant que le ratio est passé de 987 000 hectolitres en 2011 à 604 000 hl en 2016. En fruits, le chiffre d'affaires est de 79,26 M € pour 5 550 ha de vergers alors qu'il est, en légumes, de 95,53 M € pour 1 650 ha développés. En élevage, avec 43,67 M €, le chiffre d'affaires est relativement constant depuis une vingtaine d'années. Une régularité due à la commercialisation en circuits courts qui concerne 75 % des ventes et à l'octroi des aides directes.

L'édito de Jean-Paul Pelras



Le second round !

A PRÈS que l'écologiste et le béarnais aient jeté l'éponge avant même de l'avoir mouillée, ils seront donc au moins cinq à pouvoir prétendre au suffrage suprême. Cinq à bénéficier d'un statut d'histriion quasi international. Fillon, Macron, Le Pen, Hamon, Mélenchon : plus un seul électeur ne peut ignorer l'existence de ces vedettes médiatiques dont les prestations, les pirouettes, les volte-faces, les concussions et les glissements sont diffusées à tour de rôle, via l'implacable ou complaisant prisme des médias. Il ne sera donc pas difficile d'identifier le blase de ces artistes de variétés au moment de glisser l'enveloppe dans l'urne en mai et avril prochain. En revanche et en fonction du résultat, il sera peut être beaucoup plus compliqué de choisir les candidats aux législatives qui se dérouleront le mois suivant. Pour certains partis politiques tout l'enjeu dépendra, à ce moment-là, du renouvellement de l'exploit. Tout d'abord car, si

Evelyne ou Anaïs nous annoncent un dimanche ensoleillé, le dicton "Juin, mauvais pour le scrutin" pourrait bien faire des ravages sur le front de l'abstention. Ensuite, car tous les partis politiques ne sont pas forcément équipés d'un nombre suffisant de prétendants au suffrage parlementaire. Il est en effet plus facile de soutenir un présidentiable que de présenter, comme en 2012, 6 500 candidats susceptibles d'occuper les 577 sièges de l'Assemblée nationale. Les partis traditionnels bénéficient, à ce titre, d'un temps d'avance. Car leurs représentants sont, depuis des années, rompus à l'exercice du pouvoir et à celui des campagnes électorales.

En cas de cohabitation, adviendrait le temps des motions de censure et des dissolutions préjudiciables à nos institutions

En d'autres termes, que ce soit dans les quartiers comme dans nos cam-

pagnes, à défaut d'être unanimement appréciés, ils sont connus et peuvent, le cas échéant, afficher leurs bilans. Il n'en sera pas de même pour les jouvenceaux inexpérimentés qui vont débarquer sur le macadam de la banlieue ou dans la glaise des sillons avec leurs prospectus fraîchement imprimés et une connaissance du terrain toute relative. Évidemment les petits derniers pourront alors en profiter pour promouvoir une forme de changement tant réclamé par une vox populi qui, la plupart du temps, ne l'oublions pas, demeure rétive à l'inconnu. L'inexpérience et l'impétuosité de ces nouvellets pourraient donc rebattre les cartes et rendre aux partis traditionnels leurs strapontins au Palais Bourbon. Avec, à la clé, une incontournable cohabitation qui induirait un risque inédit ou presque sous la V^e République. Celui de voir se dessiner une Assemblée où il n'y aurait pas de majorité absolue. Sauf en cas de coalition politique, pour ainsi dire, au regard des

tensions actuelle, contre nature. Adviendrait alors le temps des motions de censure et des dissolutions qui seraient bien évidemment préjudiciables au bon fonctionnement des institutions. Avec, autre alternative, un chef de l'État qui pourrait s'appuyer sur la Constitution en tenant à distance l'influence des partis, sans enlever aux parlementaires le droit de voter, celui de rejeter les lois et celui de refuser sa confiance au Gouvernement. Ce qui, d'une façon ou d'une autre, limiterait considérablement l'action et les pouvoirs du premier d'entre nous. Un drôle de pétrin en quelque sorte, savamment (ou inconsciemment) occulté pour l'instant par les grands pronostiqueurs médiatiques. Ceux qui sont plus occupés à fabriquer des champions pour faire de l'audience qu'à évoquer le second round de ces élections où se jouera pourtant l'avenir de la France.

Présidentielles : L'Agri questionne les candidats

Dans le cadre des élections présidentielles qui vont se dérouler le 23 avril et le 7 mai 2017, le journal L'Agri des P.-O. et de l'Aude va solliciter par courrier les principaux candidats à ce suffrage pour leur poser 5 questions identiques avec, concernant les réponses, un calibrage qui ne devra pas dépasser un certain nombre de signes. Ce questionnaire devrait permettre aux agriculteurs et aux artisans (en concertation avec l'Union professionnelle artisanale - UPA) de connaître la position respective de chaque mouvement politique sur des sujets d'actualités qui ne sont pas toujours abordés dans les meetings électoraux ou sur les plateaux de télévision. Tout simplement car, bien qu'essentiels pour le devenir de nos territoires, ces sujets sont spécifiques à certains secteurs d'activité.

1. En agriculture comme dans l'artisanat, le poids des charges sociales et fiscales comme leur manque d'harmonisation à l'échelle européenne nuisent à la compétitivité des entreprises. Quelles mesures prendrez-vous face à ce problème ?
2. Le monde agricole se dit souvent victime d'un acharnement administratif et parfois politique concernant les contraintes environnementales qui lui sont imposées, notamment via la Loi sur l'eau. Soutiendrez-vous les écologistes ou les agriculteurs ?
3. Les importations extra-européennes, comme les tomates en provenance du Maroc ou le vin d'Amérique du Sud, favorisées par un certain nombre d'accords bilatéraux nuisent à la compétitivité de nos entreprises françaises. Pensez-vous qu'il faille revenir vers un certain protectionnisme ou, au contraire, favoriser le libéralisme ?
4. Face aux contraintes que fait subir le RSI aux artisans, êtes-vous pour sa disparition pure et simple (et l'in-

- tégration des artisans dans le régime général, avec une augmentation de charges de 15 %), ou faut-il privilégier une meilleure coordination avec l'URSAF ?
5. Contrairement aux États-Unis où un véritable Small Business Act existe, la France a toujours refusé de réserver certains marchés publics à ses TPE/PME. Au contraire, bien souvent, seules les grandes entreprises ont la technicité pour répondre aux appels d'offres. Quelle solution, compatible avec les contraintes européennes, pourriez-vous imaginer pour favoriser les TPE/PME ?
- Ce questionnaire a, pour l'instant, été adressé à François Fillon, Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Benoît Hamon.

Dossier suivi par JPP et FL



Cépages résistants, photovoltaïque, confusion sexuelle : Cap Leucate met le turbo

Les Vignobles Cap Leucate viennent de planter des cépages résistants à titre expérimental. La coopérative a fait le point sur cette action, mais aussi sur l'ensemble de son plan triennal de développement durable, lors d'une conférence de presse, le 23 février.

À l'occasion de leur Fête des amandiers en fleurs, le 25 février, les Vignobles Cap Leucate ont planté une parcelle de cépages résistants issus du domaine expérimental de Cazes, à Alaigne. Une vigne de muscaris et cabernet carbon, des cépages allemands connus pour leur résistance au mildiou et à l'oïdium. "Il s'agit d'une plantation expérimentale, qui fera l'objet d'une vinification dans trois ans. Ces cépages ne sont pas autorisés en AOP" rappelle le président de la coopérative, Joël Castany.

Cette action se déroule dans le cadre d'un plan triennal débuté l'an dernier dans la perspective de la préparation du centenaire de la cave en 2019... Un plan axé sur le développement durable, alors que la coopérative Val d'Orbieu (Vinadeis) à laquelle adhèrent les Vignobles Cap Leucate, a mis en route un important GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) pour structurer les démarches environnementales initiées par ses adhérents.



Entre autres axes prioritaires, la coopérative s'est lancée dans un plan de reconquête du foncier viticole. Elle a notamment remporté récemment l'appel à projet Terra Rural, lancé par la Région et l'Europe, qui va lui permettre de mettre en œuvre des actions, "du recensement des différents mouvements fonciers aux aides déployées, en passant par la cartographie des friches" explique la coopérative, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, les communes concernées, le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, le Grand Narbonne, le CD 11 et la Région.

60 hectares confusés l'an dernier... 817 cette année !

Autre action emblématique, la confusion sexuelle pour lutter contre l'eudémis. Le ver de la grappe étant très présent dans cette zone littorale, une première surface "test" de 60 hectares a été mise en place l'an dernier... Superficie qui passe cette année à 817 ha et se voit structurer avec la naissance d'une

association réunissant 93 acteurs, viticulteurs de la coopérative mais aussi vigneron indépendants. Le tout appuyé par de nombreux partenaires, dont des distributeurs locaux, et organisé par îlots. "L'objectif est d'arriver à un déploiement massif sur 100 % du vignoble de la coopérative d'ici 2020" précise Joël Castany. Autre projet qui devrait voir le jour sous peu, des installations photovoltaïques hautes de 4,5 mètres, et disposées au dessus des vignes.

Du photovoltaïque sur les vignes

Une superficie d'un hectare sera couverte dans un premier temps, en

partenariat avec la société Sun'R et l'INRA. Le but étant de produire de l'énergie, mais aussi de servir de protection à la vigne contre les insectes.

La coopérative travaille en parallèle sur de nombreux projets, comme la démarche Authentis qui a pour but d'apporter 100 % d'amendements organiques, la réduction drastique des herbicides, la réutilisation des eaux en sortie de stations d'épuration, le développement de sa filière bio, via une filiale, ou encore la valorisation de certains sites porteurs d'image haut de gamme, comme le plateau de Leucate et le château : "on travaille sur la reconquête des parcelles sur ce secteur. Nous n'y avons pas beaucoup d'hectares, mais ils sont exemplaires !" explique Christophe Jaulent, président délégué. "On espère tripler la superficie exploitée."

F.L.

La carte d'identité de Cap Leucate

- Regroupement des caves de Leucate, Quintillan, Roquefort, et de coopérateurs de Fitou-La Palme.
- Membre de la coopérative Val d'Orbieu (groupe Vinadeis).
- 10 M € de chiffre d'affaires dont 2,5 M € en vente directe.
- 170 vigneron
- 33 collaborateurs.
- 1 300 ha de vignoble.
- 60 000 hl produits.

Séverine Bourrier : "Millésime bio revient à Montpellier"

La présidente roussillonnaise de ce salon viticole a réservé l'emplacement et l'exclusivité du Parc des Expos pour les 3 derniers jours de janvier 2018.



La récente polémique suscitée par le télescopage des salons Vinisud et Millésime bio au Parc des Expositions de Montpellier vient certainement de trouver son épilogue avec le retour de Millésime bio dans la capitale languedocienne comme l'explique Séverine Bourrier, présidente de ce salon et vice-présidente de Sudvinbio : "Le salon international des vins septentrionaux Vinovision se déroulant à Paris le 14 février, les organisateurs de Vinisud, après avoir an-

nualisé leur rendez-vous, ont souhaité avancer leurs dates qui correspondaient aux nôtres sur le créneau de janvier. Après de multiples échanges, les responsables de Vinisud campant sur leur position, nous avons décidé de délocaliser l'édition 2017 de Millésime bio à Marseille. Un événement qui fut un suc-

cès avec 1 000 exposants présents et 4 700 visiteurs comptabilisés, je tiens à le préciser, sur une seule entrée et non sur plusieurs comme ce fut le cas par ailleurs. Nous avons enregistré 20 % de fréquentation en plus pour un visitorat très internationalisé."

Depuis 24 ans

Un succès qui n'a pas bénéficié, pour ce millésime, du soutien de notre région comme l'explique Séverine Bourrier : "Pour l'édition 2017, nous n'avons perçu aucune subvention de la part de la Région Occitanie. Et nous sommes ouverts à toute concertation avec cette collectivité territoriale pour les éditions à venir, sachant que notre lieu de prédilection est Montpellier où, mise à part cette année, le salon a lieu

depuis 24 ans." Montpellier où l'emplacement du prochain Millésime bio est d'ores et déjà acté comme le confirme la présidente de cet événement : "Le salon se tiendra les 29, 30 et 31 janvier 2018 au Parc des Expos. Philippe Saurel, président de Montpellier Event nous a réservé l'exclusivité du Parc sur cette période. Précisons, à ce titre, que le site ne pourra être loué pendant les 2 jours précédant le salon et les 3 jours suivants. Nous retrouvons donc nos dates et notre lieu historique, sachant que, considérant le profil de ce rendez-vous professionnel et le manque de place, il est impossible d'envisager, in situ, une fusion avec un autre événement".

J-Paul Pelras

La chronique de Jean-Marc Majeau



Hors de la loi

J'AI toujours eu très peur de la justice, que je considère cependant comme un socle indispensable de notre société. J'ai sûrement gardé de mes espiègleries de gamin, (et peut être de mon passé sur les terrains de rugby), l'idée que tout n'était pas avouable ! Mais il restait au fond de mon esprit la notion qu'il fallait surtout essayer de ne pas se faire attraper les doigts dans la confiture, dans les yeux d'un adversaire, voire dans les parties intimes de sa voisine de palier ! Ce qui m'a toujours contrarié, tenait finalement davantage de "l'erreux judiciaire" que de l'application stricte de la loi. Car, pour moi, la sanction judiciaire était par définition juste et définitive, s'imposant à nous comme une sentence inexpugnable, presque divine.

À ce titre, il me paraît moins éfrayant de payer pour un crime que l'on a réellement commis, que de se voir accusé d'une faute imaginaire qui ne nous incombe pas. J'ai toujours eu de la compassion pour ces citoyens dont la vie bascule uniquement parce qu'ils étaient "au mauvais moment, au mauvais endroit". Et mon adage

principal en la matière serait plutôt "qu'il vaut mieux un coupable libre qu'un innocent condamné". C'est justement sur ce fondement de "présomption d'innocence" que repose la seule protection que nous avons face au pouvoir judiciaire que je croyais omnipotent. Mais cette analyse ne concerne que nous, justiciables normaux : toi qui paye pour t'être fait choper par le radar vicieux de la descente de Rodes. Vous qui allez recevoir des PV distribués par les radars de prestataires privés récemment mis en circulation dans l'Eure. Vous encore qui n'avez pas payé à temps le 1/3 provisionnel. Toi, jeune de banlieue, qui va te faire sodomiser par une matraque, ou traiter de "bam-boula" lors d'un énième contrôle d'identité, sans avoir d'autre recours que celui de fermer ta gueule.

Ils se contentent de ralentir les procédures judiciaires et ne répondent même plus aux convocations qui leurs sont envoyées

Bien différente est la situation de ceux qui se présentent pour devenir

les garants de nos institutions et de nos règles fondamentales. Des notables en costume, entourés de gardes du corps, de photographes et d'une kirielle d'avocats, proménés en limousines aux vitres teintées, paradant devant les foules venues les aduler comme s'ils étaient des stars du rock ! Toute proportion gardée, une image qui ne me semble pas tellement éloignée de l'ambiance qui devait régner dans le Chicago des années 30...

Les PRAF : Plus rien à foutre ! Acronyme récemment inventé pour désigner les citoyens qui se désintéressent de la politique, mais qui finalement devrait s'appliquer à ces élus ou candidats qui n'ont plus rien à faire des règles habituelles de notre société. Et qui ne font même plus l'effort de se défendre d'avoir commis un acte délictueux. Ils se contentent maintenant de ralentir les procédures judiciaires, de se poser en victime d'un complot ourdi par je ne sais qui, et de profiter de l'immunité que leur accorde leur mandat électif. Ils ne répondent même plus aux convocations qui leurs sont envoyées ! "Rien à cirer

de la justice" Fillon, Sarkozy, Balkany, Dassault, Le Pen, Guérini, Lagarde, Strauss Khan, Cahuzac et toute la clique, en passant par l'antépénultième président du FMI, ou l'infante d'Espagne. Bien entendu, tous coupables, ils ne s'en cachent même pas. Mais suffisamment puissants pour être à l'abri de tout, soit par immunité électorale, soit par prescription des faits reprochés. Soit, aujourd'hui, et c'est finalement beaucoup plus simple, parce qu'ils emmerdent la justice ! "Va fan culo" comme on dit en Sicile !

Enfin, puisque c'est autorisé, je vais trouver le moyen de rémunérer mon épouse et mes enfants par des emplois fictifs, récupérer les points de mon permis de conduire et ne plus payer d'impôts. Je vous annonce également que je vais me présenter aux prochaines élections législatives. Et si je me fais choper avec les doigts au mauvais endroit, je dirais que ce sont mes adversaires qui en veulent à mon honneur ! Je te jure : ça marche !

Vers la fin du ministère de l'Agriculture ?

Selon une organisation syndicale, les jours seraient comptés pour les services de cette institution et peut-être même pour les Chambres d'agriculture.



EN plein Salon de l'agriculture, SUD Rural Territoires et Solidaires Fonction Publique ont rédigé un communiqué indiquant qu'ils ont eu connaissance "fortuitement" des "cogitations" d'un groupe de travail sur l'avenir du ministère de l'Agriculture et de ses services à l'horizon 2025. Un communiqué et plusieurs pages de tableaux explicatifs qui relatent "des travaux encore confidentiels" avec 4 scénarios envisageables. Et une constante, selon Sud Rural : "Aucun de ces scénarios n'envisage la possibilité d'une politique volontariste pour redonner à la fonction publique les moyens d'assurer un service public de qualité, accessible à tous. Au contraire, il n'est envisagé que des réductions du budget de l'État (de 2,5 % par an, selon le scénario le plus optimiste, à 12 % selon le plus pessimiste)." Et le communiqué d'indiquer par le menu

les coupes sombres évoquées dans ce document : "À chaque fois, c'est la disparition des DD(CS)PP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) qui est envisagée. Dans un seul scénario les DDT(M) (Direction départementale des territoires et de la mer) subsistent, mais avec des marges de manœuvre réduites. Dans tous les scénarii, la gestion des aides de la PAC (Politique agricole commune) est transférée aux conseils régionaux avec les effectifs nécessaires. Dans un scénario, il est même envisagé de déléguer la gestion des aides du 1^{er} pilier de la PAC aux Chambres d'agriculture. Mais dans un autre scénario, il est en-

visagé la disparition des Chambres d'agriculture..."

Pour un "super ministère" de... l'Environnement ?

Une projection qui concernerait donc les services consulaires et l'administration dont dépend actuellement l'agriculture. Toujours selon ce communiqué : "Les DRAAF devraient disparaître dans trois des scénarii, soit en se transformant en directions régionales interministérielles, soit en devenant un simple service de la préfecture de région."

Autre menace et non des moindres, celle qui pèse directement sur le ministère de l'Agriculture de l'Alimenta-

tion et de la Forêt (MAAF) : "Le maintien du MAAF n'est envisagé que dans un scénario, mais avec un rôle de « ministère contrôleur, faisant face aux situations d'urgence », bien éloigné de la diversité de ses missions actuelles. Dans les autres cas, le ministère disparaît et ses missions sont ventilées sur les autres ministères (environnement, éducation nationale, économie...). Ou bien il est réduit au statut de secrétariat d'état auprès du ministre de l'Environnement." Et les syndicalistes de clore leur propos avec cet avertissement : "À croire que les auteurs (des directrices et directeurs de services déconcentrés, des membres du CGAAER et des cadres d'établissements publics et d'administration centrale) devancent les désirs des plus extrémistes des candidats ultralibéraux à l'élection présidentielle. Le lobbying va se déchaîner tant au Salon de l'Agriculture qu'auprès des différents candidats à la présidentielle, mais qui pense dans tout ça aux intérêts des agriculteurs et des agents du ministère de l'Agriculture ?"

Jean-Paul Pelras

Verbalisations abusives : l'UPA menace de mettre les taxis espagnols sur cales

C'est l'histoire d'un imbroglio que les artisans taxis des P.-O. croyaient définitivement réglé depuis 2012. Cette année-là, un certain nombre de taxis roussillonnais avaient été lourdement verbalisés ou avaient vu leurs véhicules confisqués uniquement car ils étaient allés récupérer un client à la Jonquère ou à l'aéroport de Gérone.

L'AFFAIRE avait fait grand bruit et avait même suscité des manifestations de ce côté-ci de la frontière qui débouchèrent sur une rencontre avec la Généralité, facilitée par Jaume Roure. Une entrevue qui permit de trouver un accord transfrontalier, comme l'explique Emile Garcia, président des taxis de ville pour les P.-O. : "Nous avons obtenu le droit d'accompagner et de récupérer nos clients sur les ports et les aéroports à condition d'être munis d'un document type qui fait référence à cette entente. Précisons, d'autre part qu'en Catalogne Sud les taxis ne peuvent exercer leur activité en dehors de leur commune de rattachement".

Une législation à laquelle se sont donc pliés les taxis roussillonnais jusqu'à ce que certains soient à nouveau verbalisés. Toujours selon Emile Garcia : "Depuis juillet dernier, le problème recommence. Un taxi a même du payer sur place, la semaine dernière à l'aéroport de Gérone, la somme de 4 000 euros. Ou bien son véhicule était confisqué".



Robert Massuet, Emile Garcia et Robert Bassols réclament la réciprocité des règles avec la Catalogne Sud.

"Dans cette histoire, on tend une joue le matin et l'autre le soir."

Et le syndicaliste membre de l'Union professionnelle artisanale (UPA) de rajouter, soutenu par Robert Bassols, président de la Chambre de Métiers : "Nous vivons dans une Europe à deux vitesses. Un taxi de Gérone s'interdit de charger à Figüeres, mais pas à Perpignan où les maraudes sont inces-

santes et où ils viennent, sans la moindre contrainte, récupérer et laisser leurs clients. Si nous n'avons plus le droit d'aller en Espagne, alors ils ne doivent plus venir chez nous. Cette différence de traitement et ces verbalisations abusives sont inacceptables. Nous allons demander un rendez-vous auprès du préfet des P.-O. et du représentant de la Généralité, pour que l'accord signé en 2012 soit respecté." Un point de vue relayé par Robert Massuet prési-

dent de l'UPA : "Dans cette histoire, on tend une joue le matin et l'autre le soir. Nos artisans subissent au quotidien les distorsions de charges transfrontalières et voilà que nos taxis se font verbaliser en Espagne sans savoir ni pourquoi, ni comment. C'est bien simple, ou la réciprocité est appliquée, ou bien nous bloquons les taxis espagnols de ce côté-ci des Pyrénées en les mettant sur cales".

Jean-Paul Pelras

Les brèves de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Attention derniers jours pour la taxe d'apprentissage !

L'apprentissage tout le monde en parle... Nous, on le fait. L'Institut régional de formation des métiers de l'artisanat, c'est 800 apprentis, 15 métiers, 35 diplômes du CAP au Bac+2, 57 salles de cours, 5 ateliers, 5 laboratoires, salon de coiffure, studio pré-press, centre de ressources multimédia.... La taxe d'apprentissage est le seul impôt que vous pouvez affecter à l'établissement de votre choix. Choisissez l'IRFMA ! Avec votre appui, nous irons plus loin. Bon à savoir : vous avez jusqu'au 28 février pour

verser votre taxe d'apprentissage et jusqu'au 31 mars pour affecter la partie quota à l'RFMA des Pyrénées-Orientales. Pour cela, contactez votre organisme collecteur. Plus d'info : www.cma66.fr/taxe-dapprentissage-2017/

Contact : Frédérique Ségura - Tél. : 04 68 35 88 08

Réussissez la transmission de votre entreprise !

Réunion d'information sur la transmission, le jeudi 2 mars à 18 h 30, dans nos locaux. La transmission de votre entreprise est une étape fondamentale pour votre avenir qui va for-

tement impliquer votre vie professionnelle et votre vie personnelle. L'une des clés du succès est de la préparer le plus tôt possible ! Pour vous accompagner dans cette démarche, venez rencontrer notre conseiller CMA pour vous aider à prendre un nouveau départ. Nous vous attendons nombreux !

Plus d'info : 04 68 35 88 25

Formations pour les artisans, conjoints et salariés

Comptabilité informatique

Saisir simplement vos écritures comptables sur informatique, suivre votre gestion au quotidien, faciliter

les échanges avec votre expert-comptable. Dates : 16, 17, 21, 23, 30, 31 mars.

Durée : 6 jours

Réseaux sociaux

Utiliser les réseaux sociaux pour communiquer et asseoir votre image. Tour d'horizon des différents réseaux et des méthodes pour promouvoir votre entreprise. Dates : 24, 31 mars.

Renseignements : Magali Costasèque - Tél. : 04 68 35 88 29 - E-mail : magali.costaseque@cma66.fr - www.cma66.fr

Procédure de surendettement : une main tendue

En 2016, 1 633 dossiers ont été déposés auprès de la Commission de surendettement des Pyrénées-Orientales. Qui peut avoir recours à cette commission, quand la saisir et dans quel but ? Éléments de réponse.



La Commission de surendettement des P.-O. a traité 1 633 dossiers en 2016... Un chiffre très légèrement inférieur à l'an dernier, mais restant élevé. "Cela confirme la faiblesse du tissu économique départemental", note la directrice départementale de la Protection des populations et présidente de la commission, Chantal Berton. "Il faut aussi voir l'aspect positif : c'est de l'aide donnée à ces familles." Ce sont les particuliers qui la contactent en se rendant à la Banque de France, souvent conseillés par leur banquier ou par des travailleurs sociaux. À quel moment la saisir ? "Lorsqu'on n'arrive plus à faire face à ses charges courantes ou à ses dettes" explique le directeur départemental de la Banque de France, Jean-Claude Albert. Concrètement, elle n'est

compétente qu'auprès des particuliers, et les agriculteurs comme les artisans, même à titre particulier, en sont exclus, sauf s'ils sont salariés (y compris gérants salariés). Des salariés dans les secteurs agricole et artisanal y ont bien entendu recours. Le profil le plus fréquent reste celui de femmes âgées de 35 à 54 ans, sans enfant à charge et majoritairement locataires. "57 % des dossiers concernent des personnes dont les ressources sont inférieures au SMIC" précise Michel Martorell de la Banque de France. On observe par ailleurs un changement de tendance concernant l'origine du surendettement : les dettes financières ont di-

minué au niveau national, passant de 83 à 76 % cette année, et parallèlement, les arriérés de loyers et charges courantes augmentent. L'en-

dettement à la consommation en particulier est passé de 58 à 34 %, grâce notamment à la mise en place d'un dispositif législatif pour lutter contre le piège des crédits renouvelables.

Effacement des dettes dans 37 % des cas

L'objectif de la procédure de surendettement est d'arriver à régler la totalité des dettes, mais cela n'arrive que dans deux cas sur dix... Dans 37 % des cas dans les P.-O., le dossier aboutit à un effacement de l'ardoise. "C'est le cas lorsqu'on estime qu'il n'y aura pas de retour possible à meilleure situation", explique Philippe Rousseau

de la Banque de France. Pour trois dossiers sur dix, les dettes seront partiellement effacées ; celles qui seront payées seront étalées sur sept ans. Pour les propriétaires, la solution passe souvent par la vente d'un bien immobilier, bien qu'il y ait des inégalités. "Sur le piémont pyrénéen, les biens sont toujours plus difficiles à vendre que dans l'agglomération perpignanaise" note Jean-Claude Albert.

Prévention auprès des apprentis

La Banque de France a par ailleurs un rôle préventif croissant. Ainsi, "nous allons travailler avec la Chambre des Métiers, pour communiquer très tôt auprès des jeunes apprentis", souligne le directeur départemental.

Fanny Linares

Pour se renseigner sur les dossiers de surendettement, mais aussi pour d'autres questions, dont celle du droit individuel au compte bancaire, la Banque de France, située place Jean Payra à Perpignan, reçoit librement le matin et sur rendez-vous l'après-midi.

Semaines des Droits des Femmes

du 6 mars au 6 avril 2017

Spectacles, expos, conférences, débats, ... dans tout le département

Programme sur leDépartement66.fr

PYRÉNÉES ORIENTALES le Département

L'Accent Catalan de la République Française

Concours général agricole : palmarès 2017 de

Avec 378 échantillons pour 211 sélectionnés, le Roussillon a obtenu 99 médailles (55 or, 37 argent et 7 bronze) pour 36 caves coopératives ou particulières contre 98 en 2016.

Nous diffuserons la liste des vins récompensés dans l'Aude la semaine prochaine.

Or Argent Bronze



IGP PAYS D'OC CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES

AOC 2014 Rouge

EARL Domaine Piquemal - *Domaine Piquemal - Pygmalion*; Lot L16344; 25 hl

SCEA Château de Caladroy - *La Juliane, Boisé*; L1744010; 60 hl

EARL Domaine de Lavail - *Tradition* - Lot L230816; 120 hl

SCEA Domaine de Rombeau - *Château Rombeau - Cuvée Elise, Boisé*; Lot LEL14RB272; 220 hl

Vignerons Catalan - *Haute culture, Boisé*; L6284B3; 45 hl

AOC 2015 Rouge

SARL Lafage - *Château Saint Roch* - Lot MY14+MY29; 300 hl

SCEA Domaine de Rombeau - *Château Rombeau - Cuvée Elise - Boisé*; Lot LEL15RB200; 250 hl

SCV L'Agly, Cellier de Pena - *Château Pena*; Lot cuve 31/30/29; 1 300 hl

Vignobles Dom Brial - *Crest Petit - Boisé*; Lot BCO 01. BCO 02; 150 hl

Vignobles Dom Brial - *Les Pins & Co - Boisé*; Lot ST14; 250 hl

Vignobles Dom Brial - *Château les Pins - Boisé*; Lot ST13. BCO 03; 978 hl

EARL Domaine Piquemal - *Domaine Piquemal La Colline oubliée - Boisé*; Lot L16.180; 60 hl

EARL Domaine Piquemal - *Domaine Piquemal Les Terres Grillées* - Lot L16344; 100 hl

Hugues Nathalie - *Mas de la Devezze Pandore - Mas des Devois - Boisé*; Lot L230816D1DV; 58 hl

SCEA Château de Caladroy - *Réserve*; Lot Lot L1753010; 113 hl

SCEA Château de Caladroy - *Pas-sion Rouge*; Lot L1662195; 113 hl

SCEA Domaine de rombeau **BIO** - *château Rombeau - Cuvée l'Élevé - Boisé*; Lot LCRVEL15RBB199; 100 hl

SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Les Vignobles du Rivesaltais - Lot barriques*; 160 hl

SCV Vignerons de Trémoine - *Moura Lympany* - Lot 127F; 410 hl

SCV Vignerons de Trémoine - *Bar-ral de Trémoine* - Lot 23F; 51 hl

CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES LATOUR DE FRANCE

AOC 2014 Rouge

Vignerons Catalans - *Les Terrasses* - Lot L6162A3; 240 hl

AOC 2015 Rouge

SCAV les Vignerons de Latour de France - *Château de Triniac* - Lot C29; 611 hl

CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES CARAMANY

AOC 2015 Rouge

SCV Vignerons de Trémoine - *Château Cuchous* - Lot 69F; 153 hl

Société Coopérative Vinicole de Caramany - *Presbytère de Caramany Prestige - Boisé*; Lot Barriques; 238 hl

CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES TAUTAVEL

AOC 2015 Rouge

SAS Château Seguala - *Silex - Château Seguala - Boisé*; Lot L60422EES/C20; 370 hl

SCAV Les Vignerons de Tautavel Vingrau - *Lot M080*; 900 hl

SCAV Les Vignerons de Tautavel Vingrau - *Boisé*; Lot 94; 80 hl

SCAV Les Vignerons de Tautavel Vingrau - *Lot M065*; 350 hl

SCEA La Différence - *La Différence - Boisé*; Lot de fûts; 10 hl

CÔTES DU ROUSSILLON LES ASPRES

AOC 2015 Rouge

SCV Les Vignerons de Constance et du Terrassous - *Pierres Plates* - Lot C82 + BL02; 362 hl

SCEA Maison Lafage - *Domaine Lafage - Cuvée Léa* - Lot C4-MF39; 328 hl

EARL Jonquères d'Oriola - *Jonquères d'Oriola* - Lot CF10+FUT; 235 hl

CÔTES DU ROUSSILLON

AOC 2015 Rouge

Domaine Sanac - *Cinquante Cinq* - Lot L160382; 30 hl

EARL Jeannin Mongeard - *Cuvée l'Envie* - Lot L15-16; 60 hl

EARL Domaine Deprade Jorda - *Quintessence - Boisé*; Lot L180816 DIMG; 42 hl

Hervé Bizeul et Associés - *Domaine de la Chique* - Lot L60716-L70716-L080716; 405 hl

SCV Les Vignerons de Constance et du Terrassous - *Villaré Juliani* - Lot L16112 3; 94 hl

Vignobles Dom Brial - *Dom Brial - L'Étreinte* - Lot ST12; 270 hl

EARL Domaine Piquemal - *Domaine Piquemal Tradition* - Lot L16.235; 50 hl

SCEA Château de l'Esparrou - *Château l'Esparrou Mas Grand* - Lot C48 + BQ; 160 hl

SCEA Château de l'Esparrou - *Château l'Esparrou Excellence* - Lot BQ; 25 hl

AOC 2015 Rosé

SARL Lafage - *Domaine Lafage Parfum de Vigne* - Lot c8; 90 hl

SCV Les Vignerons de Constance et du Terrassous - *La Réserve* - Lot C17 + C3; 275 hl

Société Coopérative Vinicole de Caramany - *Carmagnole* - Lot 80; 99 hl

Vignobles Dauré - *Château de Jau* - Lot L16355; 317 hl

Schram Frédéric - *Schram* - Lot 10; 50 hl

SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Château Pézilla* - Lot C5051; 300 hl

SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Les Vignobles du Rivesaltais* - Lot C3071; 310 hl

SCEA Hospices Benassis, Château des Hospices de Canet - *Gaïa* - Lot 30; 100 hl

AOC 2016 Blanc

SCEA Maison Lafage - *Domaine Lafage Cuvée Centenaire* - Lot futs - MF26-MF79-MF19; 1 000 hl

SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Les Vignobles du Rivesaltais* - Lot C2023; 203 hl

Vignobles Dauré - *Château de Jau* - Lot L16354; 142 hl

Vignobles Dom Brial - *Château les Pins* - Lot BCO 06. BCO 07; 63 hl

SCV Les Vignerons de Constance et du Terrassous - *La Réserve* - Lot C135; 200 hl

COLLIOURE

AOC 2015 Rouge

Groupement interproducteurs Collioure-Banyuls (GICB) - *Terres de Templiers Terre des Oms* - Lot L13816; 158 hl

SCV L'Étoile - *Le Prieuré - Boisé*; Lot CF22; 50 hl

AOC 2016 Rosé

Groupement Interproducteurs Collioure-Banyuls (GICB) - *Terres des templiers Cuvée de la Salette* - Lot L33616; 1 220 hl

Groupement Interproducteurs Collioure-Banyuls (GICB) - *Vinadeis* - Lot MV305; 250 hl

IGP DES CÔTES CATALANES

IGP 2015 Rouge

SARL Lafage - *Coté Sud* - Lot LC116354; 900 hl

SARL Lafage - *Tessallae* - Lot LA116347; 1 000 hl

SCEA Maison Lafage - *Domaine Lafage Cuvée Nicolas* - Lot LB316337; 900 hl

SCAV Les Vignerons de Tautavel Vingrau - *Le Cirque - les K'azots* - Lot 67; 347 hl

SCAV Les Vignerons de Tautavel Vingrau - *Le Cirque - les K'azots* - Lot 65; 348 hl

IGP 2016 Rouge

EARL Rière Cadène - *Les Galets de la Têt* - Lot C1P; 50 hl

SCAV les Vignerons de Maury - *Lot 92*; 415 hl

SCV Les Vignerons de Constance et du Terrassous - *La petite bête rouge* - Lot C152 + C201; 120 hl

Hervé Bizeul et Associés - *La Chapelle de Vespelle* - Lot GV2; 90 hl

SARL Château Lauriga - *Racines de Lauriga* - Lot C12; 100 hl

SCEA Clos Del Pila - *Domaine Boudau, Le Petit Closi* - Lot 135; 120 hl

SCAV les Vignerons de Maury - *Lot 87*; 410 hl

IGP 2016 Rosé

SARL Lafage - *Coté rosé* - Lot LB117004; 700 hl

SCAV les Vignerons de Maury - *Sec*; Lot 372; 60 hl

Les vins des Pyrénées-Orientales

☉ SCEA Clos Del Pila - *Domaine Boudau, Le Petit Closi* - Lot 132 ; 110 hl

☉ SARL Lafage - *Tessallae - Sec* ; Lot MF8 ; 300 hl

IGP 2016 Blanc

☉ SARL Lafage - *Tessallae* - Lot MF7 ; 400 hl

☉ SCAV Les Vignerons de Tautavel *Vingrau - Le Cirque, Sec, Moelleux* ; Lot L16328MA ; 278 hl

☉ SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Les Vignobles du Rivesaltais - Boisé* ; Lot barriques ; 150 hl

☉ SCV Les Vignobles du Rivesaltais *Les Vignobles du Rivesaltais - Sec* ; Lot C6009/C1024 ; 441 hl

☉ SCV Les Vignobles du Rivesaltais *Les Vignobles du Rivesaltais* - Lot C3050/L3156E/L3196E/L3206G/L3216G ; 644 hl

☉ SCV Saint Hippolyte - *Boisé* ; Lot rvs ; 50 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Dom Brial - Sec* ; Lot 084 ; 345 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Dom Brial - Dom Ici - Sec* ; Lot 72 ; 366 hl

VINS DOUX NATURELS

RIVESALTES AMBRÉ HORS D'ÂGE

AOC non millésimé Blanc

☉ SCV Les Vignobles du Rivesaltais - *Les Vignobles du Rivesaltais 10 ans* - Lot R54 ; 326 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Dom Brial - Grande Réserve 2009 - Doux* ; Lot B036. B109 ; 745 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Dom Brial - Grande Réserve 1983 - Doux* ; Lot L20062013C ; 25 hl

RIVESALTES TUILÉ

AOC 2012 ROUGE

☉ SCAV Les Vignerons de Tautavel-*Vingrau - Torre del Far - Moelleux* ; Lot L15078MA ; 11 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Château les Pins - Primage - Doux* ; Lot L17082016A ; 65 hl

RIVESALTES AMBRE

AOC 2013 Blanc

☉ SCEA Château de Caladroy - *Al Vi Real - Boisé, Doux* ; Lot L1671308 ; 90 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Château les Pins Ambré - Doux* ; Lot L27102016A ; 45 hl

MUSCAT DE RIVESALTES

AOC 2016 Blanc

☉ EARL Domaine Piquemal - *Domaine Piquemal - les larmes d'Hélios - Doux* ; Lot L16.307 ; 55 hl

☉ SCEA Maison Lafage - *Domaine Lafage Grain de Vigne* - Lot MF33+MY33+MY34 ; 600 hl

☉ Vignobles Dom Brial - *Dom Brial Doux* ; Lot 026.044 ; 716 hl

☉ GIE Vignobles Jaubert et Noury - *Château Planères, Excellence - Doux* ; Lot N9 ; 150 hl

☉ SCV L'Agly, Cellier de Pena - *Regards de femmes - Liqueureux* ; Lot L16307 ; 90 hl

MAURY SEC

AOC 2015 Rouge

☉ SCAV les Vignerons de Maury - Lot 85 ; 320 hl

☉ SCAV les Vignerons de Maury - Lot 84 ; 330 hl

MAURY GRENAT

AOC 2015 Rouge

☉ SCAV les Vignerons de Maury - *Doux* ; Lot 69 ; 295 hl

☉ SCEA Maison Lafage - *Domaine Lafage, Doux* ; Lot LA117006 ; 50 hl

BANYULS BLANC

AOC 2015 Blanc

☉ SCV L'Étoile - *L'Étoile, Doux* ; Lot CF39 ; 50 hl

PRODUITS OLÉICOLES

Huile d'olive de France

Fruité mûr

☉ Moulin Saint Pierre - *N° de la cuve ou du lot : 3 / Volume du lot (en l) : 6 000,00*

☉ SARL Le Moulin du Llevant - *N° de la cuve ou du lot : C 16/12/ Volume du lot (en l) : 2 300,00*

PUBLI-REPORTAGE

La Banque Populaire du Sud lance Sud Exception'Elles, concours à destination des femmes entrepreneures

Les femmes entrepreneures, quel que soit leur statut, peuvent concourir aux Prix Sud Exception'Elles du 20 février au 31 mars 2017. Initié par le réseau des Elles du Sud et organisé par la Banque Populaire du Sud, ce concours doit valoriser les performances des femmes dans l'économie et récompenser les réalisations des entrepreneures les plus remarquables de la région.

Clientes de la Banque Populaire du Sud ou pas, les femmes chefs d'entreprises, professions libérales, dirigeantes d'une structure de l'économie sociale et solidaire ou encore agricultrices peuvent prétendre à recevoir l'un des sept Prix Sud Exception'Elles mis en jeu par la banque régionale sur son territoire (Languedoc-Roussillon, Ariège et Sud-Ar-dèche). L'initiative du concours revient au réseau des Elles du Sud, ensemble de collaboratrices de la BP Sud qui entend contribuer à la promotion des femmes dans l'encadrement et les inciter à la prise de res-

ponsabilités. "Nous œuvrons déjà beaucoup en interne...", explique son animatrice Catherine Baldo, directrice innovation et service clientèle de la Banque Populaire du Sud, "et travaillons notamment sur la mixité et avons à ce titre contribué à l'obtention du Label Égalité. Nous souhaitons à présent agir en externe pour promouvoir les activités performantes et les projets originaux menés par des femmes."



La remise des prix se déroulera le 11 mai à Mende lors de l'Assemblée Générale de la Banque Populaire du Sud. Des cérémonies auront aussi lieu localement dans les agences bancaires de proximité. Les lauréates recevront un chèque de 500 euros et pourront bénéficier d'un prêt professionnel jusqu'à 5 000 € à taux 0 %.

Sept catégories pour traduire la diversité des activités économiques

Les femmes dirigent des entreprises dans des secteurs très diversifiés. Les organisateurs du concours ont donc imaginé sept catégories pour traduire la richesse de l'activité économique générée par les femmes en région. Le **prix Innovation** saluera le caractère innovant d'un produit, service ou procédé, d'une organisation interne ou de nouvelles méthodes marketing et de distribution. Le **prix Création d'entreprise** récompensera la créatrice d'une entreprise de moins de deux ans qui se distingue par sa vision stratégique du développement.

Le **prix Performance durable** reviendra à la dirigeante d'une entreprise de plus de cinq ans dont la performance économique s'inscrit dans la durée. Le concours comprend aussi **Les Prix Économie Sociale et Solidaire, Profession libérale et Agricultrice**. Enfin un Coup de cœur sera attribué à une femme qui s'illustre par son engagement et par sa capacité d'entreprendre.

Concours Sud Exception'Elles : mode d'emploi

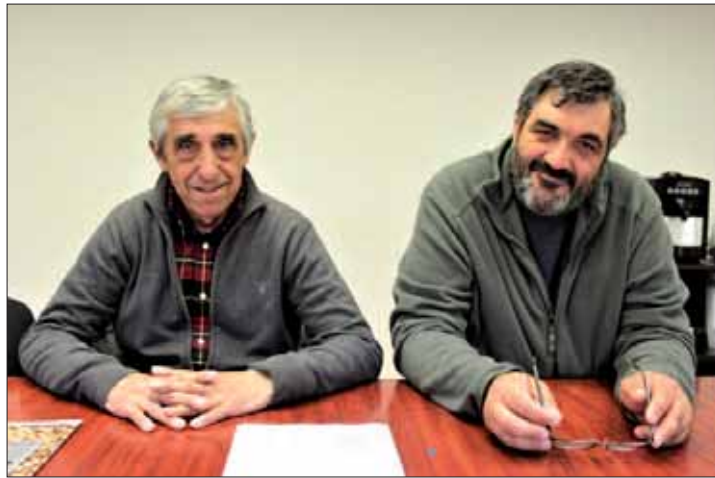
- Les candidates peuvent retirer leur dossier dans les agences de la Banque Populaire du Sud ou bien le télécharger sur le site www.sud.banquepopulaire.fr
- Elles l'adresseront complété au plus tard le 31 mars : par mail en PDF à SudException.EllesBPS@sud.banquepopulaire.fr ou sous format papier dans une agence Banque Populaire du Sud.



Côtes du Roussillon : revaloriser l'appellation

Confrontés à une chute historique des rendements, les responsables professionnels travaillent sur la notoriété et la hiérarchisation des produits.

SÈCHERESSE oblige, les volumes en Côtes du Roussillon ont considérablement chuté lors de la précédente vendange. Des chiffres qui furent évoqués lors de l'assemblée générale de l'ODG (Organisme de gestion) par son nouveau président Jean-Philippe Mari : "Si, en rouge, la baisse n'est que de 4 %, elle est de 45 % en rosé et de 32 % en blanc. Ce qui donne une diminution par rapport au millésime précédent de 26 % en Côtes du Roussillon avec 142 400 hl et 4 470 ha en production contre 193 586 hl et 4 888 ha pour la récolte 2015". Une baisse estimée à 11 % pour le segment Côtes du Roussillon villages "avec 80 400 hl et 3 160 ha contre 90 701 hl et 2 879 ha l'année précédente". Des chiffres qui sont de nature à mobiliser les responsables professionnels avec des missions redéfinies et détaillées par Jean-Philippe Mari et Francis Bonet, président des Côtes du Roussillon



Changement climatique oblige, pour Francis Bonet et Jean-Philippe Mari il faut s'adapter en irriguant et en tenant les prix.

villages : "Nous devons, avec une moyenne de 29 hl produits contre 36 hl en 2015, travailler sur l'adaptation au changement climatique concernant notamment l'irrigation du vignoble. Globalement, nous sommes passés de 284 371 hl à 222 800 hl, soit une perte cumulée Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon villages de 22 %.

Il faut juguler cette spirale à la baisse et revaloriser nos appellations".

Soirée prestige

Une revalorisation indispensable qui passe par plus de notoriété et par une hiérarchisation des crus déjà bien engagée avec les Côtes du Roussillon "Les Aspres" et les dossiers pour le passage en "Communes" de Tautavel,

Caramany, Crest Rivesaltaï ou encore Cases de Pène et Baixas. Avec, toujours selon Jean-Philippe Mari, la mise en place d'un guide des bonnes pratiques en matière d'étiquetage, un positionnement sur les enjeux sociétaux en lien notamment avec les contraintes environnementales et un volet promotion qui réunira la galaxie viticole le 21 mai prochain : "L'ODG Côtes du Roussillon, en partenariat avec le Conseil interprofessionnel des vins du Roussillon (CIVR), la Commande Majeure et les Maîtres Tasteurs, organisera une soirée de prestige au Palais des Rois de Majorque avec une sélection de 40 vins qui vont préfigurer notre vitrine roussillonnaise autour d'une communication collective intitulée « Le terroir et l'homme »".

Précisons enfin que la fourchette de prix en Côtes du Roussillon se situe entre 105 € et 120 € l'hectolitre, alors qu'elle se situe entre 150 et 160 € l'hl pour les villages et entre 160 et 180 € pour les communales. Des prix qui devraient être tenus selon Francis Bonet : "Considérant les volumes et le contexte, une baisse des cours serait malvenue sur le vrac".

Jean-Paul Pelras

ICV : de la vigne au verre

LE groupe ICV Aude a organisé mercredi 22 février, au domaine d'Auriac à Carcassonne, une matinée technique autour de deux thèmes d'actualité aux deux extrémités de la longue chaîne de transformation du raisin en vin : la place de l'eau dans le fonctionnement de la vigne et les dernières connaissances sur les contaminants microbiologiques. L'objectif principal de cette matinée est de transférer vers les vignerons et vinificateurs les dernières avancées de la recherche fondamentale sous forme d'informations compréhensibles et utilisables.

Les premières interventions, réalisées par Guillaume Barraud (ICV Béziers, département Vignes et vins) et Laurent Joussain (ICV Carcassonne) visaient à mieux comprendre l'importance de l'eau dans le fonctionnement du végétal vigne : à telle période végétative, l'eau absorbée par la vigne est utilisée à telle fin, un manque d'eau à tel moment induit tel dysfonctionnement. Le rôle thermo-régulateur de l'eau a également été rappelé. Des différences de comportement vis-à-vis

d'un stress hydrique entre les cépages méditerranéens (syrah et grenache) sont désormais expliquées scientifiquement. Ce dernier point permet, notamment, de mieux comprendre les réactions parfois jugées discordantes entre ces deux cépages face au manque d'eau en période de maturation, par exemple en 2016. Ces nouvelles connaissances peuvent se tra-



Inflorescence qui se transforme en grappe à cause d'un stress hydrique

duire par des gestes viticoles différents entre les deux cépages. La notion de "stress hydrique modéré" a également été abordée. Cet équilibre, subtil et fragile, entre vigueur de la vigne, disponibilité en eau et photosynthèse permet d'optimiser qualité et quantité de vendanges dans un objectif de vin défini. Toutes ces informations, même si elles doivent encore être complétées, permettent d'aborder différemment la construction d'un plan d'irrigation en intégrant pleinement les objectifs de vins recherchés.

Ensuite, discussion plus proche de la mise en bouteille du vin, Daniel Granes (directeur scientifique de l'ICV) a balayé les dernières découvertes fondamentales concernant les micro-organismes contaminants tant redoutés des vinificateurs. Grâce à un tour du monde des dernières découvertes de principaux laboratoires mondiaux de recherche œnologique, les participants



Fenêtre liée à un stress hydrique au débourrement

à cette matinée ont mieux compris l'écologie de ces micro-organismes, véritables opportunistes de nos dysfonctionnements œnologiques. L'importance d'une gestion stricte et "professionnelle" des fermentations alcooliques et malolactiques a été confirmée comme moyen de lutte efficace contre les contaminations microbiologiques. Les différents moyens analytiques de surveillance à la disposition des vinificateurs ont été comparés en indiquant leurs intérêts mais également leurs limites. Un focus sur les VNC a clôturé cette matinée, cette forme de résistance que les Brettanomyces utilisent pour résister au stress, par exemple d'un sulfitage massif.

Prochaine édition en 2018.

Sondage Ifop : les petites fermes plébiscitées

La Confédération Paysanne a commandé un sondage à l'IFOP sur "les Français et les petites fermes". Ses résultats en disent long sur la vision d'une agriculture idéale aux yeux des consommateurs.



Des bobos parisiens... Mais pas que !

Où les Français en sont-ils de leur relation aux paysans ? Alors que, entre les questions de pollution et d'abattoirs, l'image de l'agriculture n'est pas au plus haut, les petites exploitations semblent épargnées par ce désaveu. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'un sondage réalisé par l'IFOP pour la Confédération Paysanne⁽¹⁾. À la question "diriez-vous qu'aujourd'hui en France, les petites fermes sont adaptées à la fois pour produire une alimentation de qualité, créer de l'emploi et préserver l'environnement et la nature ?", 64 % des personnes interrogées répondent "oui" et 31 % "non", dont seulement 5 % de "non, pas du tout".

Notons que les réponses ne varient pas beaucoup en fonction des profils socio-professionnels, de la tendance politique ou de l'âge. Idem concernant l'habitat des personnes sondées. Par exemple, 61 % des personnes qui vivent dans l'agglomération parisienne répondent "oui", comme 63 % de celles qui vivent dans les communes urbaines de province, mais aussi 65 % dans les communes rurales... De quoi

balayer l'idée reçue d'une vision idéalisée de la petite ferme uniquement par les consommateurs bobos parisiens. Autre question posée, "diriez-vous que le maintien et le développement des petites fermes sont nécessaires pour l'avenir de notre agriculture et nos terri-

toires ?", 91 % répondent "oui" (52 % "oui, tout à fait", 39 % "oui, plutôt"). 6 % répondent "non", dont seulement 1 % "non, pas du tout", et seuls 3 % ne se prononcent pas.

Favorables à un soutien spécifique à 89 %

À la question "seriez-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à ce qu'un soutien spécifique soit accordé aux petites fermes en matière de fiscalité, de

subventions et de normes réglementaires ?", 89 % sont favorables et 7 % opposés (dont 2 % "tout à fait opposés"). Des chiffres qui confirment l'attachement du public à cette notion de "petites fermes"... Bien qu'on puisse s'interroger sur ce qu'elle recouvre. Il s'agit, légalement, d'exploitations de moins de 30 ha, avec un chiffre d'affaires plafonné de 50 000 à 100 000 €, et aidé par la PAC à hauteur de 15 000 à 20 000 €. Mais cela peut concerner des exploitations très différentes, pourvoyeuses d'emploi ou non, polluantes ou non, productrices d'une alimentation de qualité ou non, essentielles pour l'aménagement du territoire ou non, tout cela selon la nature de la production, le schéma d'exploitation et la zone géographique. Une notion vague... Mais, en cette veille d'élections, dont les candidats pourraient prendre bonne note.

F.L.

(1) "Les Français et les petites fermes", janvier 2017. Étude réalisée auprès d'un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Le point de vue de la FDSEA 66

Une nouvelle politique agricole pour notre département

Il y a un peu plus d'un an nous découvriions avec étonnement l'existence du CGAER. Une des plus importantes institutions du ministère de l'Agriculture, bien connue du syndicalisme ! Elle regroupe une équipe de hauts fonctionnaires missionnés par le ministre et orientés sur des études de terrain selon les besoins, à condition bien sûr que le "jeu en vaille la chandelle". Donc, après que tout le monde se soit approprié l'idée, deux messieurs sont venus effectuer leur mission d'audit auprès des instances agricoles de notre département. Tous y passèrent, sans concession aucune de leur part, car l'objectif était bien clair : "le foncier". Bon nombre de personnes ont affirmé que cela ne servirait pas à grand-chose, qu'ils n'avaient pas tout compris, que le problème était ailleurs : le revenu du producteur, les importations, le coût du travail, etc. Nous le redisons encore une fois "Ce n'était pas le sujet".

Évidemment, le rendu n'a pas fait plaisir à tout le monde. Alors, nous nous demandons pourquoi tous les responsables se sont précipités pour qu'ils viennent ! Si tout allait bien en l'état, ce qui nous est apparu intéress-

sant c'est de constater que nous ne maîtrisons plus rien et que tout le monde s'occupe de tout et qu'au final personne ne fait rien !

La commission de contrôle qui contrôle les contrôles

Vous avez un projet ? Aucun problème, on s'en occupe ! Alors première chose, TU PAYES et ça ne l'oublie pas ! Ensuite vient l'étude, un audit, une commission, un contrôle, le financement, l'assurance, le coût, allez, un autre petit contrôle. La localisation, l'eau, les nuisances, la loi littoral, allez, un passage de plus en commission, l'avis des instances, la signature, le tampon, l'impact sur l'environnement... Le projet est en bio ? Contrôle ! En traditionnel ? Contrôle ! Le projet est aidé par FranceAgriMer ? Contrôle ! FEADER ? Contrôle ! Allez, on monte les dossiers. N'oublie pas de payer au passage, ni d'acheter un poids lourd ou des antidépresseurs pour transporter le poids de tes soucis. Et, le coup de grâce : la commission de contrôle qui contrôle les contrôles !

Un petit exemple parmi tant d'autres, un projet d'irrigation de 90 hectares qui a déjà coûté 90 000 euros

d'études. Ah les études, quel merveilleux filon, fabuleux ! Et puis l'électricité, ah l'électricité, quel miracle de la vie, mais à quel prix ! Surtout celui des transports qui vient de mettre à genoux tous les réseaux sous pression des ASP de la vallée, 29 % du prix ! Et l'on prévoit une augmentation supplémentaire de 2 % pour le mois d'août ! Nous nous sommes laissés dire que le ministère demandait 3 % ! Au point où nous en sommes !

L'agriculture, et plus particulièrement la nôtre, est devenue une sorte de ruminant que l'on traite quotidiennement, nous sommes passés de l'autre côté de l'enclos et même bien alignés dans l'étable, disciplinés et soumis. "Il faut accepter" disait Tom Skeritt à Tom Cruise dans "Top Gun" (encore !).

Les incompétences des instances compétentes

Et bien non ! Nous pensons qu'il est temps que l'agriculture reprenne la main sur son avenir, le projet départemental doit nous aider à arbitrer les incompétences des instances compétentes. Nos institutions historiques sont solides, fortes de leur histoire au

côté de l'agriculture. Notre mutualisme légendaire, notre bon sens est "si près de chez nous" comme dirait l'autre, qu'il suffit simplement de trouver la route. Cela fait trop longtemps que nous courons à côté, revenons sur ce chemin près de ces hommes et de ces femmes qui s'investissent au quotidien, dans l'intérêt de tous. Nous ne sommes pas là pour juger mais pour faire.

Aujourd'hui que le syndicalisme agricole porte le deuil de Xavier Beulin, cet homme engagé à nos côtés, parti trop tôt, nous nous devons de rester vigilants et de veiller à l'intérêt de nos enfants, de tous ces jeunes qui remplissent les bancs des lycées agricoles. Après nous, d'autres viendront faire en sorte de perpétuer le rêve d'un métier qui est un des plus beaux du monde. Alors, cette sacrée république qui dit "oui", qui dit "non", comme le dit si bien notre Michel Sardou national dans cette drôle de chanson "Les deux écoles", il faudra bien qu'un jour elle dise "oui" à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour la faire avancer.

AVIS

AGRUMES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Mas Raches, 66500 EUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à EUS du 18 février 2017, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AGRUMES

Siège : EUS (66500), Mas Baches

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle

Capital : 15 000, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

Gérance sans limitation de durée : Monsieur Etienne SCHALLER, demeurant à EUS (66500), Mas Baches

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis, la gérance

SIVU DES ALBÈRES**AVIS DE CONSULTATION**

Publicité – article 40 – titre II
Procédure suivant l'article 28 du CMP
MAPA DE TRAVAUX

Identification du pouvoir adjudicateur : SIVU DES ALBÈRES - Hôtel de Ville - 66690 SOREDE

1/ Objet du Marché : Travaux DFCI – Commune de Maureillas et Montesquieu

2/ Nature des besoins : Mise au norme DFCI de piste sur 5.69 km

3/ Procédure du marché : Marché en procédure adaptée, passé en application des dispositions des articles 28, 40 titre II du Code des Marchés Publics.

4/ Critères d'attributions :

1. Prix des prestations : 60 %

2. Valeur technique : 40 %

Méthode de pondération : application de la méthode des ratios

5/ Renseignements et dossier retirable par mail : Monsieur Jérôme Louvet - expert forestier - 16 chemin de Thuir, 66370 Pézilla La Rivière - 06 11 52 81 76 - email : j.louvet@aef-expert-forestier.fr

6/ Date limite de remise des offres : Vendredi 31 mars 2017 à 12 h 00

Le président du SIVU

Demandes d'emploi

22363 - HOMME 15 ans d'expérience cherche taille vergers (pêchers, pommiers, cerisiers, abricotiers, oliviers...), travaux paysagistes, nettoyage + saison cueillette. Disponible de suite. Tél. : 06 83 06 34 21 - 06 26 53 47 74

Divers

22184 - AGRICULTEUR dépt 66 vend et livre foin et paille d'avoine en balles rondes, toutes quantités. Tél. : 06 18 91 18 61 - 04 68 05 87 66

Matériels

22362 - VDS tracteur engambeur CASE IH 633 direction hydraulique 1982 + prêtailleuse SCENAP + 2 cadres GARD 5 barres + godet à vendange + machine à sulfater/désherber, 2 cuves 400 l. Tél. : 04 68 55 20 08

22364 - VENDS ensemble RENAULT 60 avec remorque éleveuse CABA 3 véris longue 6 palettes 80 x 120. Tél. : 04 68 55 26 38 après 20 h

Offres de service

22304 - ETS CRASTES travaux agricoles nivellement laser, terrassement, débroussaillage. Tél. : 04 68 05 87 66 - 06 18 91 18 61

Plants et pépinières

22360 - VENDS plants de Troène, racines nues hauteur 1,20 m - 1,50 €/plant, à usage de brise-vent. Tél. : 04 68 55 29 76 H.R.

Propriétés et domaines

22365 - ACHÈTE 8 à 10 ha de terre, secteur Ille-Millas. Tél. : 06 40 12 47 02

Véhicules

22366 - VENDS ESTAFETTE année 78 en bon état de marche. Prix à débattre. Tél. : 07 83 27 50 74

**TARIFS ANNONCES**

• Tarifs pour les abonnés (en ligne + journal) :

10€ TTC pour 1 semaine ;
20€ TTC les 3 semaines.

• Tarifs pour les non abonnés (en ligne + journal) :

14€ TTC pour 1 semaine ;
28€ TTC les 3 semaines.

Retourvez la grille sur www.lagri.fr rubrique "annonces classées"

Les petites annonces de l'Agri

Rubrique :

UNE LETTRE CAPITALE PAR CASE ET UN BLANC ENTRE CHAQUE MOT

1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				

TARIF 2017 / SEMAINE : 4 lignes : 14 € - La ligne supplémentaire : 2 €

CONDITIONS SPÉCIALES ABONNÉS : 4 lignes : 10 € - La ligne supplémentaire : 2 €

CONDITIONS "MULTI-PARUTIONS" : Pour 3 parutions consécutives de la même annonce, nous vous en facturons seulement 2

Votre annonce sur le site de l'Agri pour le même prix !

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Je suis abonné oui non Une parution Trois parutions pour le prix de deux

Votre annonce paraîtra dans l'Agri le jeudi si nous la recevons au plus tard le lundi avant 17 heures

Votre paiement : par **chèque bancaire à l'ordre de l'Agri**

Adressez votre grille et votre règlement à : **L'Agri - 77, avenue Victor Dalbiez - 66027 PERPIGNAN CEDEX**

Abonnez-vous, l'agri... vous offre

Je m'abonne à l'Agri

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

e-mail :

- journal papier 1 an : **80 €**
- journal papier + numérique 1 an : **81 €**
- journal numérique 1 an : **45 €**
- par chèque bancaire à l'ordre de l'Agri.

Coupon à renvoyer à : **L'Agri - 77, av. Victor Dalbiez 66027 Perpignan Cedex**



Pour tout nouvel abonnement individuel version papier ou numérique



Publication effectuée en application des articles L 143-3 et R 142-3 du code rural

APPEL A CANDIDATURES

Service des P.-O. :
Tél : 04 68 51 91 91

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature par écrit à la SAFER LR, service des P.-O. dans les 15 jours de la date de parution du présent journal.

Cmne de BANYULS-DELS-ASPRES : 13 ha 65 a 10 ca
- Du Boulou : B-740(J)-740(K) - La Coume : B-911-913-914-915(A)-916-918-1096[913]-1097[913] - La Garrigue d'en Reste: B-721-722-723-726-729-731-732-734-735-736-737-738-739-741-742-745(J)-745(K)-746(J)-746(K)-747-748 (sans bâtiment)

- Las Fourques : B-750-754-755-756-757-764-765-768-769-1300[753] - Tortougue : B-381-382-383 (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : zone A et N du PLU

Cmne de CLAIRA : 13 ha 17 a 77 ca

- Bougariu Baix Sud : C-241-242-244-245-246(A)-246(B)-247-248-250-251-252-253-255-256-257-258-259-922[247]-955[261]-956-974[254]-975 - Lo vegueriu ait: C-725(A)-725(B)-726-1465[677]-1472[723](A)-1472[723](B) (sans bâtiment)

Cmne de CLAIRA : 3 ha 79 a 95 ca

- Bougariu Baix Sud : C-265-1485[268] (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : zone NCb du POS

La vente est indissociable d'autres parcelles situées sur la commune de Clair (3 ha 79 a 95 ca)

Classement au POS (PLU) : zone NCb du POS

La vente est indissociable d'autres parcelles situées sur la commune de Clair (13 ha 17 a 77 ca)

Cmne de PERPIGNAN : 84 a 58 ca

- Del Vives : DM-47 - Saint Genis des Tanyeres : DM-401[45]-403[46]-405[48]-407[48]-408[49] (avec bâtiments)

Classement au POS (PLU) : A1r du PLU

Cmne de RIVESALTES : 25 a 06 ca

- Cargol à l'Est du Chemin : A-23(B) - Lo Pla Petit : B-376 (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : zone A du PLU

Cmne de SAINTE-MARIE : 8 ha 20 a 95 ca

- Colomines d'en Baux : AY-111 (sans bâtiment)

Classement au POS (PLU) : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **21/03/2017** à Safer Languedoc-Roussillon, département des Pyrénées Orientales Maison de l'Agriculture 19, avenue de Grande Bretagne 66025 - PERPIGNAN Cedex. Tél. : 04 68 51 91 91.

DES HOMMES, DES TERRES, DES PROJETS

Dr Henry Got : "il nous faut un mix hydraulique"

Bassins de stockage, karst, désalinisation, recharge artificielle des nappes... Le docteur en hydrogéologie et géologie marine Henry Got a exposé les pistes pour mieux gérer la ressource en eau des P.-O., lors d'une conférence le 24 février à Baho.



Prélever moins en aval de Vinça

Deuxième mesure, économiser l'eau au prélèvement. Les débits réservés sont passés en 2014 d'une moyenne annuelle d'1/40^e à 1/10^e (obligation de laisser un dixième de la ressource dans le cours d'eau). Mais Henry Got préconise de réduire encore le prélèvement en aval du barrage de Vinça. "L'effort qu'il faudrait faire porte sur 1,4 M de m³ en juin, 2,3 M en août et 3,3 M en septembre." "La consommation agricole dans la vallée de la Têt, c'est 132 M de m³" précise l'hydrogéologue. De quoi faire grincer les dents des agriculteurs... Troisième axe, le stockage.

70 sites de stockage étudiés

Le Conseil départemental a analysé 70 sites susceptibles de donner lieu à des retenues. "Le plus petit se trouve

sur Nyls, et stockerait 2 M de m³. Le plus grand sur Montescot, pour 12 M de m³."

Autre piste, la recharge artificielle des nappes, qui permet notamment de faire reculer le biseau salé. "L'expérience a été conduite sur la nappe du Boulès. On y lâche 450 litres par seconde, provenant du canal Las Canals dans les périodes où l'eau n'est pas utilisée par l'agriculture. Ce projet porté par la DDTM et le Syndicat des nappes du Roussillon était programmé de décembre 2016 à mars 2017. Malheureusement pour l'expérience, on a connu deux périodes extrêmes de précipitations, et les mesures ont été faussées." Quatrième enjeu, "des économies à la production."

Pour cela, entre autres priorités, la gestion des forages non déclarés.

20 000 à 30 000 forages non déclarés

5 000 sont recensés, et on estime qu'il en existerait 20 000 à 30 000 ! Henry Got rappelle la nécessité d'économiser, aussi, la consommation. 45 % de l'eau dédiée à agriculture n'est pas utilisée et reste utile. Il s'agit aussi de développer la micro-irrigation, de récupérer l'eau de pluie sur les serres, de cultiver des plantes moins consommatrices d'eau... Là se pose la délicate question de l'arrosage des vignes et du choix des cépages. Le chercheur préconise aussi une poursuite des investissements pour l'entretien des réseaux d'eau potable et

des efforts des particuliers. Enfin, dernière piste : "trouver d'autres ressources !". D'abord, le fameux karst des Corbières, qui débouche sur la résurgence du Font d'Estramar.

Font Estramar : l'équivalent de dix Perpignan par jour

Un débit de 2 500 litres par seconde y est enregistré ! "Soit l'équivalent la consommation de dix Perpignan par jour". Et avec un bémol : la géologie du karst étant a priori poreuse et proche de la surface, les pesticides pourraient s'infiltrer facilement. Autre option, le recyclage des eaux de stations d'épuration (notre encadré). Enfin, "solution ultime, le dessalement de l'eau de mer." À Barcelone, 200 000 m³/jour sont ainsi traités. Mais pour chacune de ces solutions, la question reste toujours la même : "qui paye ?". Une certitude : pour le chercheur, la communauté urbaine doit se saisir pleinement de cette compétence.

F.L.

De l'eau de station d'épuration pour les vignes à Cases de Pène

La commune de Cases de Pène et la communauté urbaine Perpignan Méditerranée viennent d'être retenues dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par l'Agence de l'Eau pour la réutilisation des eaux de la station d'épuration, pour la vigne et les abricotiers. "C'est un projet pilote, nous devons maintenant l'affiner" explique le maire de Cases de Pène Théophile Martinez.

EN BREF

Grippe aviaire : la CR pour un élevage en plein air

Lors d'une conférence de presse tenue jeudi à Agen (47), la Coordination Rurale a manifesté sa ferme opposition à la claustration des animaux et au passage obligatoire à la bande unique par exploitation. "Ces mesures voulues par le Cifog anéantiraient tout un pan de la production de canards", a expliqué le syndicat agricole. "Le confinement n'a pas empêché l'apparition du virus dans certains élevages qui le pratiquaient ; il ne constitue donc en rien une garantie sanitaire, sans compter les conséquences comportementales qu'il aurait sur les animaux. La bande unique par exploitation ne fera qu'industrialiser notre profession en laissant les éleveurs sans revenu !" La CR demande que l'IGP



Sud-Ouest soit valorisée et insiste "pour préserver une filière d'excellence avec des éleveurs correctement rémunérés. Les canards sont nés, élevés et abattus dans le Sud-Ouest (la provenance des œufs et des canetons doit être connue). Le canard, animal qui

ne supporte pas bien la claustration, doit rester élevé en plein air !".

17 000 canards abattus en Catalogne

Suite à la détection d'un foyer de grippe aviaire dans un élevage de canards sur la commune de Sant Gregori, près de Girona, le ministère de l'Agriculture de la Generalitat de Catalunya a annoncé l'abattage de 17 300 canards dans la région. La procédure d'isolement dans un rayon de trois kilomètres de la ferme touchée a aussi été lancée. Mi-

février déjà, une cigogne morte avait été trouvée dans le parc naturel des Aiguamolls de l'Empordà.

Lézignan : un nouveau Biocoop approvisionné par une centaine de producteurs

Un nouveau magasin Biocoop vient d'ouvrir, à Lézignan Corbières. Un débouché supplémentaire pour les producteurs audois puisque le magasin "s'approvisionne auprès d'une centaine de producteurs locaux pour contribuer à développer l'économie de la région, limiter les transports et l'impact sur l'environnement et s'inscrire dans une démarche de commerce équitable" explique le réseau bio et équitable Biocoop, qui comptait, fin 2016, 431 points de vente en France.



La Chambre d'Agriculture Roussillon est certifiée pour ses activités de conseil.
Nos engagements qualité sur notre site Internet

Conseils en agriculture raisonnée et biologique

Élaborés par les techniciens des services viticulture, arboriculture et maraîchage de la Chambre d'Agriculture Roussillon avec la collaboration de la Sica CENTREX et de SUDVINBIO et avec les observations des partenaires locaux des OP et de la distribution.

Bulletin de santé végétal

Informations issues du BSV Languedoc-Roussillon maraîchage n°2 du 15 février 2017.

Le BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Le réseau d'épidémiosurveillance est basé sur des parcelles de référence observées chaque semaine. La synthèse des observations constitue le bulletin de santé du végétal. Le BSV actualisé est consultable en permanence sur le site de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales : <http://www.pyrenees-orientales.chambagri.fr>

Utilisation et choix des produits phytosanitaires

Veiller à la qualité de la pulvérisation en maintenant un matériel bien réglé et adapté. Pour une efficacité optimum, respecter les doses, les stades, les cadences, les mouillages. Les produits mentionnés dans cette fiche ont été choisis parmi les spécialités commerciales ayant une AMM (Autorisation de mise sur le marché) et dans un souci d'efficacité maximum dans la limite des risques résidus. Les traitements sur des plantes en état de stress ou réalisés en conditions climatiques extrêmes (chaleur ou froid) peuvent provoquer des phytotoxicités. Les mélanges de produits sont réglementés (Arrêté du 7 avril 2010) en fonction de la toxicité des produits. Repérer les phrases de risque sur l'étiquette. Les D.A.R. (délais avant récolte) doivent être respectés.

MARAICHAGE

Salade

Bremia (Mildiou)

Toujours présent. Bien aérer les abris et arroser le matin par temps ensoleillé.

Des traitements préventifs sur jeunes plantations sont conseillés à un mouillage ne dépassant pas 500 l/ha avec, par exemple, Infinito à la dose de 1,6 l/ha (délai avant récolte 14 jours, 2 applications maximum/an, 1 seule application possible si un Previcur Energy a déjà été fait) ou Zampro Max (uniquement sous abris) à 0,8 l/ha (à partir du stade 9 feuilles), 2 applications par an, DAR 7 jours. En alternative, le Stimulateur des défenses naturelles (SDN) LBG 01F34 ou l'Etonan à 3,5 l/ha (s.a. phosphanate de potassium). DAR 15 jours, 4 applications maximum/an.

Botrytis, Sclerotinia

Toujours présents. Pour les nouvelles plantations, un traitement 3 à 5 jours après la mise en place est conseillé. Le Signum à 1,5 kg/ha (boscalid + pyrachlostrobine), appliqué en préventif est efficace (2 traitements/an sur la même parcelle) ou Rovral Aqua Flo (s.a. iprodione) à 1,5 l/ha (3 applications maximum/an), mouillez suffisamment (600 l/ha) afin d'amener le produit au collet des plantes. DAR 14 jours.

En alternative, un stimulateur de défenses naturelles : Amylo XWG (*Bacillus amyloliquefaciens*) à appliquer en préventif à 2,5 l/ha (application foliaire) à partir du stade 4 feuilles étalées. Il agit par contact à des stades précoces et a un effet sur le sol et la rhizogénèse. 6 applications/an, DAR 3 jours. À renouveler tous les 7 à 10 jours.

En cas de forte attaque en fin de culture, incorporer au sol Contans WG à 2 kg/ha (*Conyothirium minitans*, cham-

pignon qui parasite les sclérotés de *Sclerotinia*) immédiatement après le retrait du paillage. Cette application réduit la pression pour les cultures suivantes.

Oïdium

Sous abris. En alternative, Prev-am (huile d'orange douce) à 1,8 l/ha (6 applications/an).

Noctuelles

Observées sur plusieurs parcelles. À l'apparition des premières larves, traiter par exemple avec Decis protech (deltaméthrine) 0,5 l/ha (3 applications maximum, DAR 14 jours sous abris, 7 jours en plein champ).

En alternative, un produit à base de *Bacillus Thuringiensis* peut être efficace sur les premiers stades (p.e. Dipel DF, 1 kg/ha).

Pucerons

Présence de pucerons sur salades sous abri observée. Traitement si apparition de foyers avec Decis Protech (deltaméthrine) à 0,83 l/ha (3 applications maximum/an, DAR 14 jours sous abri) ou Movento (spirotetramate) à 0,75 l/ha, 2 applications/an, DAR 7 jours.

En alternative, Eradicoat (maltodextrine) homologué à 75 l/ha à appliquer sur foyers sous abri. Dose recommandée : 25 ml/l d'eau. À tester car le produit peut laisser des résidus collants.

Artichaut

Noctuelles

Présence de noctuelles sur plusieurs parcelles. À l'apparition des premières larves, traiter par exemple avec Deltaméthrine (p.e. le Decis Protech à 0,5 l/ha), DAR 3 jours, 4 applications maximum/an.

En alternative, on peut choisir un produit à base de *Bacillus thuringiensis*

comme le Dipel DF à 1 kg/ha ou le Xen-tari à 1 kg/ha.

Mildiou

Dans l'ensemble, pas d'évolution des taches anciennes, quelques taches peuvent redémarrer avec la rosée du matin. À surveiller.

Apion

Présence de larves observées dans les feuilles et dégâts au cœur sur plusieurs parcelles. Ce charançon pond des œufs à la base de la plante. Les larves creusent des galeries dans les feuilles et les hampe des capitules. Éviter le stress des plantes. Les traitements ne sont efficaces que sur adultes. Observer l'apparition des adultes avant de traiter. Par exemple avec Decis Protech (deltaméthrine) à 0,33 l/ha. 4 applications max/an, DAR 3 jours, ZNT 20 mètres. Pas de méthode alternative connue.

Sclerotinia

Les fortes pluies des dernières semaines ont provoqué une asphyxie racinaire sur les parcelles mal drainées et l'apparition de *Sclerotinia*. Rien à faire en culture. Laisser ressuyer les parcelles. Envisager une solarisation et des rotations de culture dès l'été suivant.

Pomme de terre

Pour toutes les cultures ayant dépassé le stade 100 % de levée et compte tenu des conditions douces et humides des prochains jours, une protection préventive contre le mildiou est recommandée avec par exemple un Revus Top à 0,6 l/ha (m.a. difenoconazole + mandipropamide), DAR 21 jours, ZNT 5 mètres pour son action préventive et sa bonne résistance au lessivage notamment en irrigation par aspersion. Pas de méthode alternative connue.

Édition Chambre d'Agriculture Roussillon.

Établissement agréé par le ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques N° agrément IF01762. Conseil collectif.

Rappel : Les conseils phytosanitaires font notamment référence au Bulletin de santé du végétal (BSV) le plus récent. Respecter la réglementation en vigueur (voir arrêté du 12 septembre 2006) concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (voir les guides de protection disponibles, ils détaillent également les substances actives des produits cités), à savoir : les conditions de mélange, les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions climatiques. Respecter les consignes de sécurité et utiliser les protections individuelles adaptées (voir étiquettes, fiches de sécurité de chaque spécialité commerciale) le stockage des produits, règles d'hygiène, de protection et de sécurité (utiliser les protections individuelles adaptées), les conditions de mélange, les phrases de risque, la protection des pollinisateurs, les précautions lors du traitement (les ZNT, les DAR, les délais de rentrée dans les parcelles, les conditions météorologiques), conditions de remplissage, rinçage et lavage du pulvérisateur. . .

Cotations fruits et légumes

Relevé des cotations RNM Perpignan stade expédition région Roussillon
Semaine 8 - Du 20 au 24 février 2017

Valeur moyenne quotidienne. Les prix sont en euros	lun	mar	mer	jeu	ven	moy.
CHICORÉE frisée Roussillon cat.I - colis de 8 : la pièce	1,90	1,90	1,90	1,85	1,85	1,88
CHICORÉE Scarole Roussillon cat.I colis de 8 : la pièce	1,90	1,90	1,90	1,85	1,85	1,88
LAITUE Batavia blonde Roussillon cat.I + 350g colis de 12 : la pièce	0,72	0,62	0,62	0,60	0,58	0,63
LAITUE Feuille de chêne blonde Roussillon cat.I + 350g colis de 12 : la pièce	0,82	0,80	0,80	0,80	0,82	0,81
LAITUE Feuille de chêne rouge Roussillon cat.I + 350g colis de 12 : la pièce	0,85	0,80	0,80	0,80	0,80	0,81
LAITUE pommée Roussillon cat.I + 350g colis de 12 : la pièce	0,70	0,60	0,60	0,60	0,58	0,62

Source : FranceAgriMer - RNM / www.rnm.franceagrimer.fr
Si vous souhaitez connaître tous les prix et cotations, vous pouvez contacter la RNM en écrivant à l'adresse abonnement-rnm@franceagrimer.fr

Conseil à l'irrigation

Valeurs d'ETP mesurées du 11 au 20 février 2017

1mm = 10 m ³ /ha	PLUVIOMÉTRIE EN MM	ETP EN MM
Alénya	73	9,4
Perpignan	59,1	13,4

Valeurs d'ETP prévisionnelles
du 2 au 8 mars à Perpignan

ETP journalière moyenne en mm		3
Écart	Tramontane	+1
	Dominante Est	-1
	Tx < 10	-1

Nota bene : dans la bande littorale et en moyenne vallée de la Têt, les valeurs journalières sont inférieures de 10 % à celles de Perpignan et de 20 % en Conflent et en bas Vallespir

Les coefficients culturaux : Artichaut : 1 - Salade : 0,8

Ces recommandations ont été réalisées en tenant compte des contraintes liées aux spécificités des maladies, ravageurs et adventices et de la législation, dans un esprit de réduction maximum des applications, d'efficacité et du respect de l'environnement.

L'exactitude des informations contenues dans ce bulletin a été vérifiée avec soin. Cependant, en aucun cas, les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur et de ses éventuelles conséquences.

Cette rubrique évoque les principaux sujets. La liste n'est pas exhaustive. Pour plus de détail, demandez à recevoir les notes phytosanitaires de la Chambre d'Agriculture Roussillon en viticulture (Terrors), arboriculture (Horta del Rossello) et maraîchage (Flash info serres et plein champ). Gratuit par mail pour les agriculteurs : revue@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Drosophila suzukii sur cerise : indemnisation pertes 2016

Dans le cadre des mesures conjoncturelles, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de mettre en place, à titre exceptionnel, une indemnisation concernant les pertes de récoltes de cerises dues à *Drosophila suzukii* en 2016.



POUR pouvoir bénéficier de la mesure, les exploitations doivent répondre aux conditions suivantes :

- disposer d'un inventaire verger à jour pour 2016 ou de la déclaration PAC 2016 ;
- mettre en œuvre une stratégie de protection sanitaire avec un plan de traitement cohérent avec les préconisations du CTIFL et adapté aux conditions locales ;
- tenir à disposition le cahier d'enregistrement des traitements et les factures correspondant aux produits utilisés en cas de contrôle sur place.

L'indemnisation portera sur la différence entre le produit attendu (prix de référence x rendement de référence x surface) et le produit réalisé en 2016. Elle sera calculée en fonction

du prix et du rendement de référence de la production concernée, dans le barème des calamités agricoles du département du siège de l'exploitation. Pour les Pyrénées-Orientales, le rendement de référence est de 6 000 kg/ha et le prix de référence est de 2,50 €/kg.

Les dossiers de demande d'aides doivent être déposés complets à la Di-

rection départementale des territoires, **au plus tard le 10 mars 2017**, et doivent comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'aide complété, signé par le demandeur et comportant les données requises, avec le cas échéant la certification comptable en bonne et due forme ;
- un RIB du demandeur ;

- l'inventaire verger 2016 ou la déclaration PAC 2016 ;

- les bons de livraison, les factures ou les attestations comptables permettant de justifier des volumes commercialisés ;

- le cas échéant, les preuves de récolte (attestation de volume livré) ou d'engagement des frais de récolte (attestation MSA, fiches de paie) lorsque le taux de perte de l'exploitation dépasse 30 %.

Vous trouverez sur le site de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales (<http://www.pyrenees-orientales.chambagri.fr/>) les différents fichiers : communiqué de presse, la décision de FranceAgriMer, un formulaire de demande d'aide et une grille d'inventaire verger pour les producteurs qui n'ont pas d'inventaire verger (non adhérent à une organisation).

Pour tous renseignements, vous êtes invités à contacter la Direction départementale des territoires et de la mer au 04 68 38 10 33.

Pour informer les producteurs sur ce dispositif, la Chambre d'agriculture organise une réunion d'information le lundi 6 mars 2016 à 17 h 00 à la Chambre d'agriculture, salle Jean Clerc (accès depuis le parking à l'arrière du bâtiment, 1^{er} étage).

Coop de France appelle à la responsabilisation des acheteurs

À la veille de la clôture des négociations annuelles, Coop de France dresse un bilan sans appel : rien ne change dans les relations commerciales. Malgré les constats partagés par l'ensemble des opérateurs sur la destruction de valeur issue de la guerre des prix, même si les acteurs de la distribution n'ont pas des approches totalement homogènes, l'état d'esprit global et les pratiques n'évoluent pas.

un contexte global de volatilité accrue et d'inflation des produits bruts agricoles, les pratiques semblent malheureusement immuables de la part des distributeurs, toujours centrés sur le seul angle du prix le plus bas : demande de compensation de perte de marge, demande de déflation systématique, refus de toute répercussion des hausses de cours des produits agricoles bruts, inflation des demandes promotionnelles, nouvelles pressions sur l'efficacité logistique avec des pénalités automatiques disproportionnées, et, enfin, pas de contrepartie concédée aux fournisseurs.

"Les pratiques abusives se poursuivent"

Les pratiques abusives se poursuivent et se ressemblent, alors même que la prise de conscience semble partagée par l'ensemble des maillons de la chaîne : la guerre des prix ne profite à personne, pas même aux consommateurs qui ont perdu tout repère du juste prix ! En adoptant la seule logique du prix le plus bas, les distributeurs ne prennent pas suffisamment

en compte les efforts réalisés en matière d'innovation, de R&D, de marketing... En vue de répondre au mieux aux attentes sociétales et environnementales des consommateurs. Trois lois en trois ans pour corriger les dérives de la LME ont créé une complexité et des tensions supplémentaires. La loi dite Sapin II est inapplicable d'un point de vue opérationnel.

Pour les coopératives agricoles, ce sont autant de freins à l'exercice de leur mission, au service de leurs adhérents producteurs, partout sur les territoires. Dominique Chargé, président de Coop de France Agroalimentaire déclare à ce titre : *"Malgré sept lois en vingt ans, le constat est le même chaque année : la guerre des prix et la spirale déflationniste continuent de détruire de la valeur, de l'activité économique, de l'emploi et, in fine, du pouvoir d'achat pour les consommateurs. Depuis des années maintenant, Coop de France se mobilise pour privilégier une approche par la création de valeur : si une refonte complète de la Loi de modernisation de l'économie est plus*

que jamais indispensable, le renouvellement des relations commerciales ne sera possible que par le changement des pratiques sur le terrain, dans les fameux boxes de négociation".

Coop de France

L'agri...

77, av. Victor Dalbiez - 66027 PERPIGNAN cedex

Tél. : 04 68 85 02 02 - Fax : 04 68 85 24 25
CCP 557-62G Montpellier
e-mail : journal@lagri.fr

Hebdomadaire édité par la S. A. L'AGRI
77, av. Victor Dalbiez - 66027 PERPIGNAN cedex
au capital de 38 200 €

PDG, directeur de la publication :
Manuel Ruperez
Rédacteur en chef : Jean-Paul Pelras jpmcpelras@gmail.com

Journaliste : Fanny Linares
Publicité - Abonnement : Julie Xatart
Maquette : Éric Marotte

CPPAP : n° 0419 T 87986,
ISSN 0761.3768

Imprimerie SALVADOR (66200 ELNE)

Le journal est habilité à recevoir des annonces légales et judiciaires pour le département Pyrénées-Orientales

Marlène Roque et Jérôme Pénacchio : éleveurs à Aytua

Comment ne pas envier l'existence de Marlène Roque et de Jérôme Pénacchio en poussant la porte de cette bergerie où douze petits chevreaux courent dans tous les sens et viennent à la rencontre de celle qui les a élevés au biberon ?

UN choix de vie que beaucoup idéalisent et que ces éleveurs, établis à Escaro-Aytua, n'échangeraient pour rien au monde, même si leur quotidien induit quelques sacrifices et relève parfois du sacerdoce. Installée en 2012, Marlène élève une quarantaine de chèvres laitières de race Alpine pour une production fromagère qu'elle commercialise le samedi matin sur le marché de Vernet et le jeudi sur celui d'Olette, ainsi qu'à la fromagerie, tous les soirs de mars à novembre. Une activité qui demeure artisanale, comme l'explique celle qui doit respecter les heures de traites journalières à 6 heures du matin et à 7 heures du soir : "Avec, en moyenne, 3,8 litres de lait par mère et par jour, c'est comme ça de février à fin octobre



L'isolement n'est pas une contrainte

Une étape qui permet de communiquer sur le métier : "Les gens veulent savoir comment sont élevés nos animaux et comment nos produits sont fabriqués. Nous échangeons également sur notre quotidien, sur le travail à la bergerie. L'isolement n'est pas une contrainte. Le bouche à oreille fonctionne bien et nous sommes adhé-

rents du réseau Bienvenue à la ferme qui permet de promouvoir et d'identifier nos exploitations."

Décalage horaire

Un rythme imposé par celui des hommes qui, comme l'explique Jérôme Pénacchio nécessite un temps d'adap-

tation pour le troupeau : "Au printemps, pendant 15 jours avant le changement d'heure, nous décalons la traite de 10 minutes pour que les chèvres s'habituent progressivement." Des chèvres et un troupeau de 10 vaches allaitantes nourries avec l'herbe récoltée sur les 100 hectares de parcours et de landes qu'entretient ce couple en haut Conflent. Avec, pour compléter les rations alimentaires et car ils ne sont pas autonome en fourrage, du foin de Crau, de la luzerne, de la paille d'avoine, de l'orge et du maïs concassé.

Vient ensuite l'étape de la fabrication du fromage et ce tour de main dont Marlène à le secret (voir encadré) avant la commercialisation à la fromagerie de la tomme, des caillés et autres brousses ou faisselles.

Onze heures du matin, nous repar- tons, laissant Marlène et sa fille Lisa à leurs chevreaux. À peine 30 minutes plus tard, le téléphone sonne : "Dom- mage, nous venons d'avoir une nais- sance. Je vous l'ai pourtant dit, ça va- lait le coup de patienter".

Patienter, c'est aussi ce que Marlène et Jérôme doivent savoir faire désormais, quelque part, la bas, entre Très Estelles et Canigou. Là où le travail obéit au rythme des saisons. Là où il ne faut surtout pas compter ses heures, entre deux vê- lages et une coupe de bois, pour vivre de sa passion.

Jean-Paul Pelras



La tomme

Quand le lait arrive de la traite à la fromagerie il est stocké et réfrigéré à 4° dans un tank à lait. Au bout de 2 jours Marlène procède à la transformation du lait en tome. Le lait est alors chauffé à 35° avant d'être emprésuré. Il faut ensuite le laisser poser. Quand le caillé est ferme, elle le coupe en cubes au tranche-caillé. Puis le brasse à la main pendant 3/4 d'heure. Elle enlève alors le petit lait (qu'elle donne aux cochons) et récupère le caillé dans des moules à tomme quelle retourne 4 fois dans l'après-midi. Après salage, la tomme est affinée en cave pendant un mois et demi minimum. Pour les lactiques et les crottins, le lait n'est pas chauffé. Il est transformé directement après la traite à 20°. Le prix de la tomme est de 20 euros le kilo, celui des lactiques est de 2,50 euros pièce environ.

Renseignements au 06 86 03 14 07

